

Le droit de l'exécution forcée regroupe l'ensemble des moyens légaux dont dispose un créancier muni d'un titre exécutoire et qui souhaite l'exécution des obligations dont il est le bénéficiaire. Les réformes législatives successives intervenues au cours de ces vingt dernières années, tout comme les nouvelles données économiques et sociales auxquelles créanciers et débiteurs, mais aussi acteurs de ce champ de droit sont confrontés, nous conduisent aujourd'hui à questionner l'effectivité de l'exécution forcée. Le choix des prérogatives accordées aux huissiers de justice dans la mise en œuvre de l'exécution forcée tout comme la mission dévolue au juge de l'exécution ou le rôle de l'avocat, constituent autant d'éléments qui viennent questionner l'effectivité de l'exécution forcée. L'objectif de ce colloque proposé aux enseignants-chercheurs, aux étudiants et aux professionnels du droit, est de confronter les regards et analyses entre chercheurs et praticiens sur cette question de l'exécution forcée des décisions de justice et autres titres exécutoires, et de faire émerger les difficultés rencontrées. L'exécution sans délai d'une décision de justice n'est certes pas un droit absolu comme n'a pas manqué de le rappeler la Cour européenne des droits de l'Homme. Ce droit à l'exécution n'est pas pour autant un droit restreint. La difficulté principale réside pour les acteurs de l'exécution forcée comme pour les tiers saisis, à déployer les moyens nécessaires pour être les garants de l'effectivité de cette exécution forcée.

Contact et renseignements

Inscription obligatoire
bulletin d'inscription à renvoyer
au plus tard le 10 novembre 2016 à

Marion Jallat

(marion.jallat@univ-lyon2.fr)

Faculté de Droit et Science politique (FDSP)

Campus Berges du Rhône- Bât. Clio

4, rue de l'Université - F69365 Lyon cedex 07

Tél : 04 78 69 73 19 - Fax : 04 78 69 73 59

Gratuité de l'inscription pour les étudiants, les enseignants chercheurs des universités du site Lyon - Saint Etienne et les élèves stagiaires inscrits à l'Ecole Nationale de Procédure

Tarif pour les professionnels : avocats, huissiers de justice, magistrats, salariés du secteur privé.... **70€** (chèque à établir à l'ordre de l'Agent comptable de Lyon 2)

Ce colloque est éligible à la formation continue des avocats, des huissiers de justice et autres professionnels du secteur public et privé.

<http://fdsp.univ-lyon2.fr>

UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2


Chambre Régionale des
Huissiers de Justice de la Cour d'Appel
de Lyon

Regards croisés sur l'effectivité de l'exécution forcée

1^{ères} Rencontres de LYON



Mardi 22 novembre 2016

Grand amphithéâtre de l'Université Lumière Lyon 2

18 quai Claude Bernard 69007 LYON

FDSP
FACULTÉ DE DROIT ET
SCIENCE POLITIQUE


Chambre Régionale des
Huissiers de Justice de la Cour d'Appel
de Lyon

DCT
droitscontrats territoires


Formation
continue des
Huissiers de Justice

GRUPE
200
1816 - 2016
Caisse
des Dépôts

9 h Introduction de la journée et propos de bienvenue

Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Vice-Présidente chargée de la recherche, Université Lumière Lyon 2
M. Guillaume PROTIERE, Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique (FDSP), Equipe d'accueil Droits, Contrats, Territoires (DCT, EA4573)
Me Guy CHEZEAUBERNARD, Délégué à la Chambre nationale des huissiers de Justice
Me Alain GRIMAND, Huissier de Justice et Président de la Chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la cour d'appel de Lyon
Me Jean-Michel ROUZAUD, Huissier de Justice à Ecole Nationale de Procédure (ENP)
Mme Isabelle BON-GARCIN, Agréée des facultés de droit, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2, Directrice de l'équipe d'accueil, Droits, Contrats, Territoires (DCT, EA4573)
Mme Sylvie BERNIGAUD, Maître de Conférences, HDR, Université Lumière Lyon 2, Co-Directrice du Master 2, Droit privé parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution, Equipe d'accueil Droits, Contrats, Territoires (DCT, EA4573)

Rapport introductif

9H 20 - 9H45 *Prolégomènes sur l'effectivité de l'exécution forcée*

Jeremy Heymann, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2, Equipe d'accueil Droits, Contrats, Territoires (DCT)

Matinée *Ne pas restreindre le droit à l'exécution forcée*

Modérateur : Marie-Pierre Mourre, Docteur en droit, Ecole nationale de procédure (ENP)

I. Les pré-requis de l'exécution forcée

9h45 - 10 H 05 *L'établissement d'une hiérarchie des titres exécutoires*

Me Olivier Fradin, Huissier de Justice à Lyon, Maître de Conférences associé à l'Université Jean Moulin LYON 3

10 H05-10h25 *Identifier le débiteur et le patrimoine saisissable*

Philippe Soustelle, Maître de Conférences, HDR, Université de Saint Etienne, Centre de recherche et de critique sur le droit (CERCRID)

10H25-10H45 *L'absence d'immunité d'exécution*

Hélène Sarbourg, Conseiller à la Cour d'appel de Paris

Modérateur : Agnès Martinel, Conseiller à la Cour de cassation (2ème Chambre civile)

II. Quels freins ou quels obstacles à l'exécution forcée ?

11h -11H20 *Du côté du débiteur : de la protection de son patrimoine à la restriction du droit de gage des créanciers*

Nicolas Barga, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3

11H20-11H40 *Du côté du créancier : principe de proportionnalité et principe de subsidiarité, mythe ou réalité ?*

Me Wilfried Noel, Huissier de justice à Bayonne, Formateur à l'Ecole Nationale de Procédure (ENP)

11 H 40 - 12H00 *Le concours de la force publique, les développements récents de la jurisprudence administrative*

Véronique Vaccaro-Planchet, Premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Lyon, Chargée d'enseignement à la Faculté de Droit et Science Politique, Université Lumière Lyon 2

12H 00- 12H30 *Débats et discussion avec les participants*

Déjeuner

Après-midi *Etre le garant d'un droit à l'exécution forcée*

Modérateur : Hélène Claret, Professeur à l'Université de Savoie Mont-Blanc

I. Le rôle des acteurs de l'exécution forcée

14H15 -14H 35 *Les missions dévolues à l'huissier de justice*

Me Ulrik Schreiber, Rédacteur à l'Ecole Nationale de Procédure (ENP)

14H35 -15H *L'intervention du JEX dans les procédures civiles d'exécution forcée : analyse de la jurisprudence de la deuxième chambre civile de la Cour de Cassation*

Agnès Martinel, Conseiller à la Cour de cassation (2ème Chambre civile).

Modérateur : Sylvie Bernigaud, Maître de Conférences, HDR Université Lumière Lyon 2, Co-Directrice du Master 2, Droit privé parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution, Equipe d'accueil Droits, Contrats, Territoires (DCT)

II. La contribution des « tiers » et autres acteurs de l'exécution forcée

15 H-15H20 *L'Avocat de l'heuresis à l'hypocrisis et au-delà*

Me Frédéric Alleaume, Avocat au Barreau de Lyon, Président de la Commission Procédure Civile et Voies d'Exécution au Barreau de Lyon, Administrateur de l'Association des Avocats Praticiens des Procédures et de l'Exécution

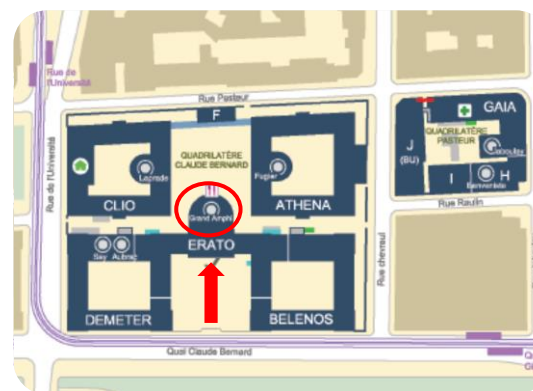
15 H20 - 15 H 40 *L'implication des tiers saisis dans la mise en œuvre des voies d'exécution forcée*

Jean-Jacques Bourdillat, CRIDON de Lyon

15 H45 - 16 H 15 *Débats avec les participants*

16 h 15 -16 H 45 *Rapport de synthèse*

Natalie Fricero, Professeur à l'Université de Nice, Directeur de l'Institut d'études judiciaires



Organisation

Responsables de l'organisation de la Journée :
- Mme Sylvie Bernigaud (Université Lumière Lyon 2)
- Me Alain Grimand (Président de la Chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la cour d'appel de Lyon)
Université Lumière Lyon 2, Faculté de Droit et Science politique, Equipe d'accueil Droits, Contrats, Territoires (EA 4573)
Avec le soutien et la participation de l'Ecole Nationale de Procédure (ENP), de la Chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la Cour d'appel de Lyon et de la Caisse de dépôt et consignation

Bulletin d'inscription :

Regards croisés sur l'effectivité de l'exécution forcée

- 1^{ères} Rencontres de Lyon

Colloque du Mardi 22 novembre 2016

Responsables de l'organisation de la Journée :

Mme Sylvie Bernigaud (Université Lumière Lyon 2)

**Me Alain Grimand (Président de la Chambre régionale des huissiers de justice
du ressort de la cour d'appel de Lyon)**

Nom :

Prénom :

Situation professionnelle :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

Participation :

Participera au colloque : **70 €** de droits d'inscription.

(gratuité pour les étudiants, les enseignants chercheurs des universités du site Lyon-Saint Etienne et les stagiaires inscrits à l'Ecole Nationale de Procédure)

Ce colloque est éligible à la formation continue des avocats, des huissiers de justice et autres professionnels du secteur public et privé.

(tarif pour ceux souhaitant bénéficier de cette possibilité : 70 €)

Participera au déjeuner organisé : oui - non

(uniquement les personnes s'étant acquittées des frais d'inscription)

Inscription obligatoire avant le 10 novembre 2016 :

Marion JALLAT (marion.jallat@univ-lyon2.fr)

Règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2 à renvoyer à l'adresse suivante :

Université Lumière Lyon 2

Faculté de Droit et Science politique

A l'attention de Madame Marion JALLAT

4 bis rue de l'Université

69007 Lyon